

PÉTITION

Adressée au Conseil communal de la Ville Lausanne

Pour une route des Plaines-du-Loup à 30 km/h

Les quartiers de Grattapaille, de Bois-Gentil, des Bossons et des Plaines-du-Loup accueillent aujourd'hui plus de 10'000 habitant·es, dont plus de 2'500 enfants¹. Ce plateau de la Blécherette accueillera d'ici 2034 environ 17'000 habitant·es et emplois, notamment grâce au développement de l'écoquartier des Plaines-du-Loup².

Ce projet urbain, présenté dans les médias et les différentes enquêtes publiques, fait de ce nouveau quartier un espace de ralliement et d'échange avec les quartiers du plateau de la Blécherette tout en répondant aux préoccupations environnementales, sociales et économiques actuelles de la Ville de Lausanne. Un réseau tissé d'avenues, de rues, de ruelles et de places permettra en effet d'implanter ce nouveau morceau de ville dans un contexte existant.³

Aujourd'hui l'axe routier des Plaines-du-Loup, à la vitesse autorisée de 50km/h, constitue à la fois l'axe de pénétration vers le centre-ville mais aussi une coupure nette qui empêche le nouveau quartier de tisser ses liens de part et d'autre de la route, génère bruit et pollution de l'air, ainsi que du danger pour ces quartiers densément peuplés, en particulier d'enfants.

Cette pétition demande que le régime de vitesse de l'actuelle route des Plaines-du-Loup à Lausanne soit abaissé à 30 km/h. Elle est adressée au Conseil communal de la Ville de Lausanne.

Un projet urbain au goût d'inachevé

Dans son programme de législature 2021-2026, la Municipalité a inscrit l'apaisement de la circulation comme mesure phare, dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitant·es. En premier lieu, il s'agit de réaliser des zones modérées dans tous les quartiers résidentiels de la ville, y compris dans les zones foraines. Par conséquent, la limitation à 50km/h sera une exception et ne concernera plus qu'une vingtaine d'axes routiers principaux.

Suite à l'Accord relatif aux régimes de vitesse sur le territoire de la Ville de Lausanne signé en mai 2023, la Municipalité et les signataires se sont accordés sur la modération des vitesses sur les routes communales jusqu'au 31 décembre 2026. Ainsi, la limitation de 30km/h sera étendue sur une vingtaine d'axes. En contrepartie, la Municipalité maintiendra la limitation générale de vitesse à 50 sur une vingtaine d'autres axes menant à des parkings souterrains sur la « petite ceinture » et à proximité du centre-ville⁴.

La route des Plaines-du-Loup – depuis la Pontaise jusqu'à la Blécherette, est classée comme réseau urbain à 50 km/h (voir carte en annexe), aux dépens du bien être des habitant·es et de l'image d'un quartier exemplaire en termes de mobilité, en adéquation avec le projet porté par la Ville de Lausanne (voir visuel en annexe). L'avenue des Plaines-du-Loup⁵ répond pourtant à l'ensemble des critères justifiant une modération de trafic (pôles d'attraction de part et d'autre, bordée de zones déjà modérées, diminution du bruit, forte densité, centralité urbaine, bâtiments proches de la chaussée, etc.)⁶

¹ Statistiques de quartier "Q16 - Bossons-Blécherette", 2025, Ville de Lausanne

² Selon projections des plans de quartier 2 & 3 disponibles sur la page officielle du projet, 2025, Ville de Lausanne

³ Page officielle du projet de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, 2025, Ville de Lausanne

<https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/metamorphose/plaines-du-loup.html>

⁴ Communiqué de Presse "Un compromis fondateur sur la vitesse à Lausanne", Municipalité de Lausanne, 23 mai 2023

⁵ Le terme "avenue" a été régulièrement utilisé pour promouvoir la requalification de la route des Plaines-du-Loup, fascicule Métamorphose N°9, mars 2015, Ville de Lausanne.

⁶ Critères d'éligibilité pour intégrer un tronçon de "route affectées à la circulation générale" dans une zone 30, Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR - Vaud), janvier 2023.

La qualité de vie des habitant·es comme priorité

La baisse du régime de vitesse a pour but de favoriser la cohabitation entre usager·ères de la route et habitant·e·s. La date ultime de réalisation du métro M3 est 2036⁷. Cette échéance sert aujourd’hui de justificatif à l’inaction, alors que les premier·ères habitant·es du nouveau quartier sont arrivé·es en 2022. L’évolution de cette route ne peut attendre une telle échéance.

La demande est de mettre fin à cette coupure abrupte qui pose des problèmes d’unité entre les quartiers du plateau de la Blécherette, et le changement de régime de vitesse à 30km/h est la condition nécessaire à cette mutation. La demande s’inscrit dans nombre de mesures prévues par le plan climat de la Ville de Lausanne dans le domaine des transports⁸.

De plus, plusieurs équipements publics existants et planifiés sont situés à proximité de la route des Plaines-du-Loup, dont plusieurs écoles et une maison de quartier. Réduire la vitesse à 30km/h assurerait un environnement adapté aux jeunes usager·ères de ces lieux publics en particulier.

Un espace apaisé et sûr plutôt qu’un axe dangereux et bruyant

Les bienfaits sur la réduction des nuisances sonores⁹ grâce à la diminution de vitesse ne sont plus à prouver. Ils ont été entre autres démontrés et admis grâce à la mise en œuvre de différentes mesures à Lausanne ces dernières années.

Le BPA prend aujourd’hui position en faveur d’un régime de vitesse à 30km/h généralisé. Selon ce dernier, au moins un tiers des accidents graves survenant en localité pourraient être évités si, à l’intérieur des localités, la vitesse était limitée à 30km/h partout où la sécurité l’exige – sans que cela n’ait de conséquences significatives sur le flux de trafic¹⁰, y compris sur certains tronçons de route affectée à la circulation générale.

La réduction du régime de vitesse permettra un réaménagement de la route des Plaines-du-Loup en cohérence avec le rôle qu’elle est censée jouer de couture entre les quartiers du Plateau de Blécherette (multiplication des passages piétons, réduction des gabarits routiers, aménagement paysager) et favorisera largement le déploiement des mobilités actives (cyclistes, piéton·nes).

Diminuer le régime de vitesse aura des impacts positifs évidents sur la réduction des nuisances sonores, sur l’amélioration de la sécurité et plus généralement sur la qualité de vie des riverain·es. Dès lors, nous demandons que la vitesse de circulation soit réduite à 30km/h sur la route des Plaines-du-Loup, qui, espérons-le, pourra un jour être renommée l’avenue des Plaines-du-Loup.

Lya Blanc, Oscar Gential, David Vigo
avec le soutien de l’ATE Association Transports et Environnement Vaud, de l’association ecoquartier,
et des Vert·e·s lausannois·es

Février 2025

www.pdl30.ch

⁷ Article du journal 24h, “Pourquoi le futur M3 change de trajectoire”, 23.05.2024

Citation d’Olivier Français «La date ultime de réalisation est 2036, mais on espère avant»

⁸ On peut citer les objectifs 31,36,37,38,42,43,45,46, ..., Plan climat de la Ville de Lausanne, janvier 2021.

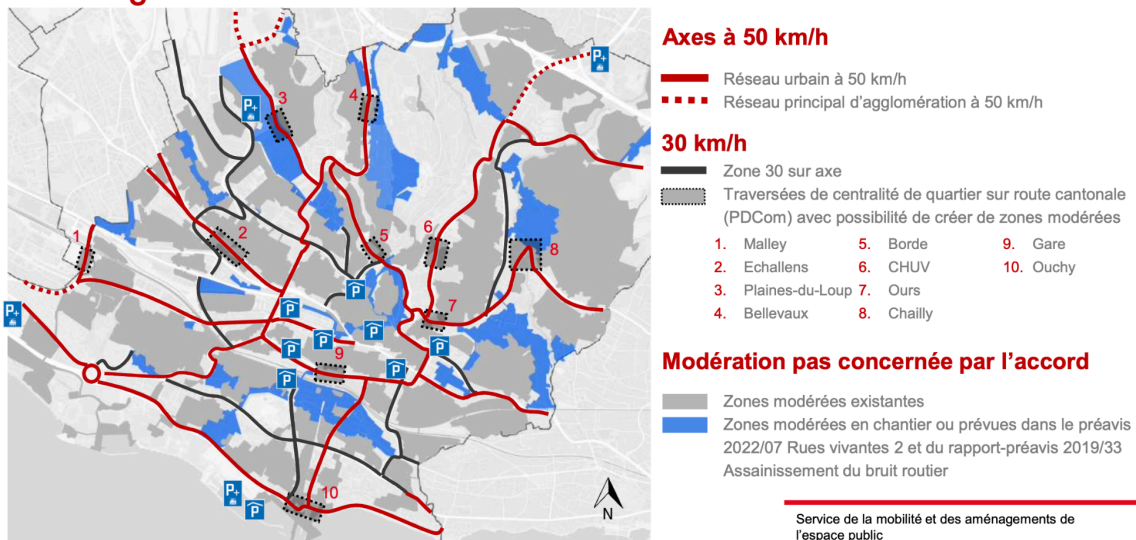
⁹ “En baissant la vitesse de 50km/h à 30km/h, les émissions sonores peuvent être réduites de 2 à 4.5dB”, Fiche d’information “Réduction du bruit grâce au 30km/h”, Cercle bruit, Groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit, décembre 2018

¹⁰ BPA (Bureau de Prévention des Accidents), “30 km/h pour plus de sécurité sur les routes”, Berne 2020
<https://www.bfu.ch/fr/le-bpa/politique/limite-de-vitesse-de-30-km-h-pour-plus-de-securite-sur-les-routes>

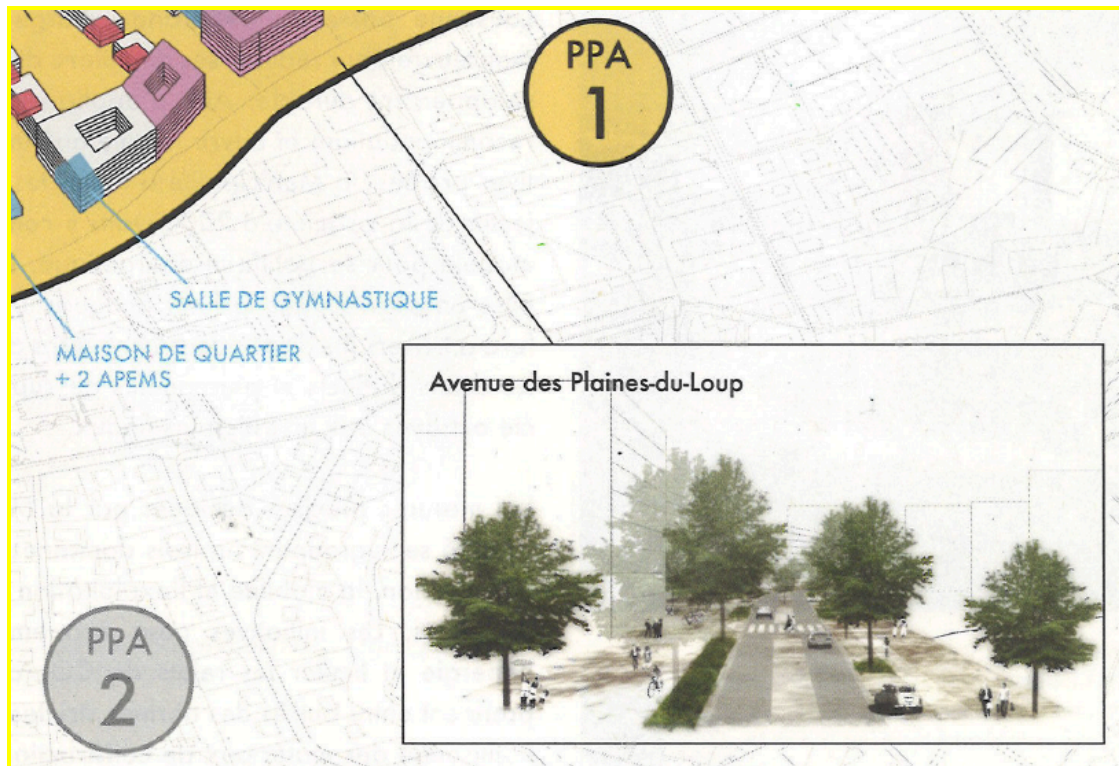
Annexes

Carte annexe de l'accord relatif aux régimes de vitesse sur le territoire de Lausanne
17 mai 2023

Garantir l'accessibilité en ville toute en diminuant les nuisances engendrées par les transports individuels motorisés Vision globale de la modération – Préavis mobilité durable I



Visuel de l'avenue des Plaines-du-Loup réaménagée accompagnant le fascicule de promotion du quartier. Métamorphose n°9 : Attribution des lots aux investisseurs, mars 2015



PÉTITION
Adressée au Conseil communal de la Ville Lausanne

Pour une route des Plaines-du-Loup à 30 km/h

Nom	Prénom	Adresse	Signature